

23 juin 2022

## Enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leurs anticipations d'inflation • 2<sup>ème</sup> trimestre 2022

**Les anticipations d'inflation des chefs d'entreprise se situent à 5% à l'horizon d'1 an mais reviennent à 3% à l'horizon 3-5 ans**

### Perception et anticipations des entreprises sur l'inflation en France (prix à la consommation)

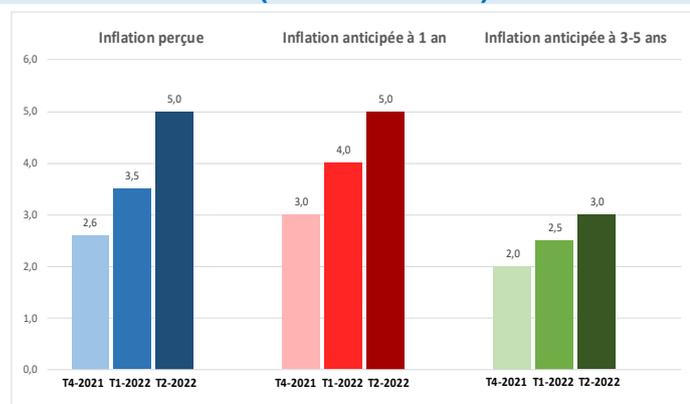
Notre Enquête trimestrielle sur les anticipations d'inflation (définie ici comme la hausse de l'indice des prix à la consommation), qui constitue un nouveau module de l'Enquête de Conjoncture de la Banque de France, a été menée du 27 mai au 8 juin. Au deuxième trimestre 2022, la médiane de l'inflation perçue par les chefs d'entreprise se situe à 5 %, soit proche de l'IPC effectif. La médiane de leurs anticipations à un an s'établit à 5,0 % ; leurs anticipations à moyen terme - horizon 3 à 5 ans – sont significativement moins élevées (médiane à 3,0 %).

**Tableau 1 – Taux annuel d'inflation perçue et anticipé par les entreprises (en %)**

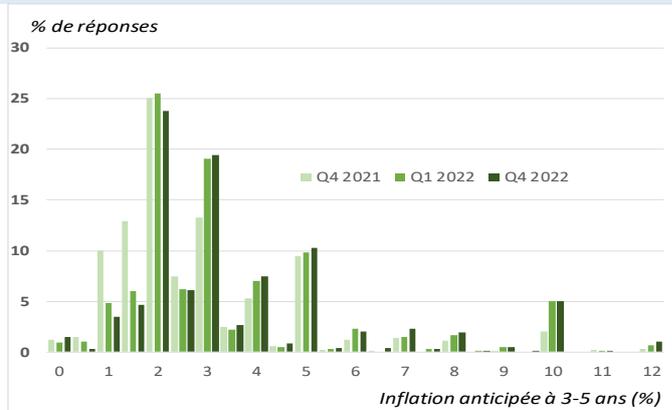
	T4 2021	T1 2022	T2 2022	
<b>Mediane</b>	Inflation perçue	2,6	3,5	5,0
	Inflation anticipée à 1 an	3,0	4,0	5,0
	Inflation anticipée 3 ans - 5 ans	2,0	2,5	3,0
	T4 2021	T1 2022	T2 2022	
<b>Moyenne</b>	Inflation perçue	3,0	3,7	5,4
	Inflation anticipée à 1 an	3,4	4,5	5,7
	Inflation anticipée 3 ans - 5 ans	2,7	3,6	3,5

Les anticipations d'inflation par les chefs d'entreprise interrogés augmentent par rapport au premier trimestre. Si la médiane de l'inflation perçue progresse de 1,5 point de pourcentage (pp), celles des anticipations à un an (+1 pp) et à long terme (+0,5 pp) progressent également, mais moins fortement. 2% reste la réponse la plus fréquemment donnée par les chefs d'entreprise sur leurs anticipations de long terme malgré un déplacement très progressif vers des valeurs un peu plus élevées.

**Graphique 1: Evolution de la perception et des anticipations du taux annuel d'inflation (médianes en %)**



**Graphique 2: Distribution des anticipations d'inflation à 3-5 ans (%)**





## Croissance des salaires de base anticipée par les chefs d'entreprise

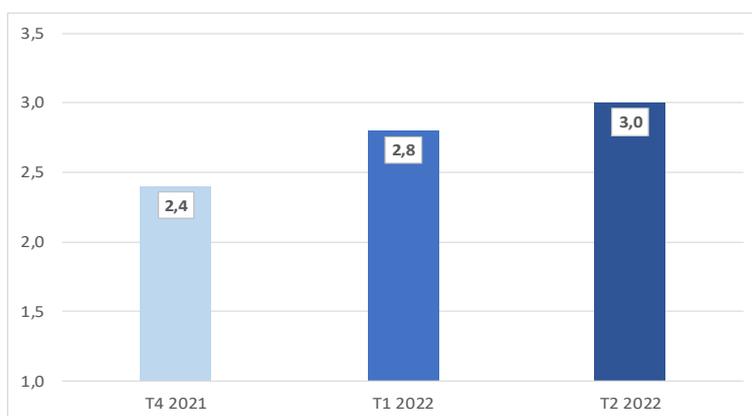
Alors que les chefs d'entreprise prévoient une progression des prix à la consommation de 5,0 % au cours des 12 prochains mois, ils anticipent une croissance des salaires de base dans leur entreprise de 3,0 % sur la même période.

Tableau 2 : Croissance anticipée à un an des salaires de base (en %)

	T4 2021	T1 2022	T2 2022
Médiane	2,4	2,8	3,0
Moyenne	2,6	2,8	3,5

La médiane des anticipations de croissance des salaires progresse très légèrement par rapport au premier trimestre (+0,2 pp).

Graphique 3: Evolution de l'anticipation à un an des salaires de base (médiane en %)



### Méthodologie

Cette enquête a été menée entre le 27 mai et le 8 juin auprès d'un échantillon représentatif de 1 700 chefs d'entreprise. Elle couvre trois grands secteurs marchands de l'économie et des entreprises de toutes tailles et de toutes régions de France métropolitaine. Les opinions des chefs d'entreprise sont recueillies par téléphone au cours de l'entretien mensuel de conjoncture de l'Enquête Mensuelle de Conjoncture et chaque chef d'entreprise est interrogé une seule fois par an sur ce module. Quatre questions leur sont posées :

- 1 - En pourcentage, quel est selon vous le taux d'inflation actuel en France ?
- 2 - En pourcentage, quel sera selon vous le taux d'inflation dans un an en France ?
- 3 - En pourcentage, quel sera selon vous le taux d'inflation dans 3 à 5 ans en France ?
- 4 - En pourcentage, quelle sera selon vous l'évolution des salaires de base (bruts, hors primes) dans votre entreprise sur les 12 prochains mois ?

Pour mémoire, le salaire de base correspond au salaire brut avant déduction des cotisations sociales et avant versement des prestations sociales. Il ne comprend ni les primes ni les heures supplémentaires.

Les données sont tronquées au 99<sup>ème</sup> centile. Pour le calcul des résultats, les réponses sont pondérées en fonction des effectifs moyens et de l'importance relative de chaque entreprise au sein de sa branche, puis par les poids respectifs des branches professionnelles en termes de valeur ajoutée au niveau des agrégats.

